

Daniel BRAGARD – Parc naturel des Plaines de l’Escaut



Paysages en Scène

Parlons de nos paysages de demain!

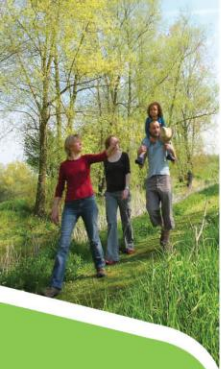


La Charte paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut Une démarche pour le cadre de vie

***Nos villages et hameaux au cœur
des préoccupations communales:
Quels rôles vont-ils jouer dans le territoire de
demain?***



Namur – Février 2026
D. BRAGARD, Chargé de mission



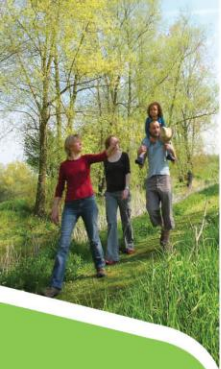
La Charte paysagère: définition et objectifs

Définition de la Charte paysagère

Démarche paysagère volontaire qui permet aux acteurs de mieux connaître leur paysage, de faire des choix quant à son devenir, de définir les moyens de la mise en œuvre de ces choix et d'accompagner son évolution.

Objectifs principaux de la Charte paysagère

- Susciter l'intérêt pour sa préservation et son évolution et qu'il puisse en être tenu compte dans les projets
- Faire en sorte que le paysage ne soit pas considéré comme une contrainte, un nouveau règlement déguisé, mais plutôt comme un facteur de développement, un levier d'attractivité
- rendre le paysage (celui qui forge l'identité du PNPE en particulier) suffisamment vulgarisé et rendre les publics concernés le plus autonomes possibles sur le sujet



La Charte paysagère: pour quelle finalité?

Finalité institutionnelle

Elaboration d'un projet collectif et participatif pour la protection, la valorisation, la restauration du paysage d'un territoire => programme d'actions,

Finalité dans le cadre du projet de territoire (Plan de gestion)

Démarche d'appropriation des paysages visant à inscrire le paysage dans les projets d'aménagement.

Pour quelle portée?

La charte paysagère est un document NON CONTRAIGNANT qui propose une vision globale pour le cadre de vie du territoire et de ses habitants.

La charte paysagère NE MODIFIE EN RIEN la gestion des permis d'urbanisme!

La charte paysagère EST UN OUTIL qui permet d'envisager une évolution du territoire cohérente et tenant compte de la qualité intrinsèque de celui-ci
=> programme d'actions.

La charte paysagère est un ENGAGEMENT de tous les acteurs du territoire en conformité avec la convention européenne du paysage.

La structure de la charte paysagère



Pourquoi se positionner par rapport à une brochure de synthèse plutôt que sur le document complet?

Pour un accès plus aisé à la matière.

Pour réellement considérer la charte (complète) comme un outil.

Vu la complexité de la matière, permettre à l'équipe technique du PN d'être questionnée et donc de pouvoir expliquer les tenants et les aboutissants du contenu (accompagnement).

La structure de la charte paysagère



QU'EST-CE QUE LA CHARTE PAYSAGÈRE ? LA CHARTE PAYSAGÈRE, MODE D'EMPLOI

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut intègre depuis plus de 20 ans, une vision paysagère à son action d'aménagement.

Son action vise notamment à préserver le plus grand nombre aux paysages de notre territoire en nous tenant la possibilité qui est offerte d'intégrer le plus grand nombre aux paysages de notre territoire.

Une charte paysagère est un document volontaire qui permet à chacun de mieux connaître ses paysages, de faire des choix, quant à leur développement, de définir les projets de la mise en œuvre de ces choix et d'accompagner leur réalisation.

En somme, il s'agit d'élaborer un projet collectif et participatif pour la protection, l'amélioration et l'aménagement des paysages du territoire.

Cela permet également d'identifier les paysages non soumis à un classement (patrimoine de...) mais plutôt comme un facteur de développement, un levier d'attractivité qui, en permettant la mise en œuvre, attire des investisseurs privés, favorise un développement économique intégré... et rend le paysage la valeur ajoutée de notre territoire.

Il est de l'avis de tous de positionner la charte paysagère comme document fondateur d'un outil d'aménagement permettant à chacun de prendre des décisions adaptées.

Mais aussi, il s'agit en outre, que le particulier et le professionnel intègrent le paysage au plus tôt dans leur projet, et en soit, d'être les acteurs de la prise de décision les plus en cohérence avec le Plan de gestion du Parc naturel et avec le mandat d'une entité locale forte.

UNE CHARTE PAYSAGÈRE OPERATIONNELLE

La mise en œuvre de la charte paysagère pour offrir au mieux l'usage à prendre dans les projets d'aménagement et prendre des décisions cohérentes, il est nécessaire de connaître le territoire pour mieux appréhender la situation, c'est l'analyse descriptive qui permet surtout de connaître les paysages et les rendre plus lisibles.

Il est utile de comprendre quelles ont été les évolutions du territoire dans le temps et les divers influences qui y ont subi. L'analyse évolutive permet également



d'avoir une réflexion sur le futur et de s'y projeter.

Il est utile également d'évaluer la qualité du territoire et des paysages qui le composent. On mesure dans ce cas les aspects qui sont positifs, négatifs et les premières réflexions sur les manquements à donner ou sur les recommandations à émettre.

C'est à partir de cette évaluation que l'on va déterminer les enjeux du territoire, bien entendu directement liés à la qualité de ses paysages.

Ces enjeux représentent la clé de voûte d'un projet d'aménagement du territoire, à mener dans le Parc naturel et qui se traduit symboliquement avec des principes édictés dans le Plan de gestion.



PAYSAGES en SCÈNE
Parc naturel PLAINES DE L'ESCAUT

Parc naturel PLAINES DE L'ESCAUT

La structure de la charte paysagère-Mode d'emploi



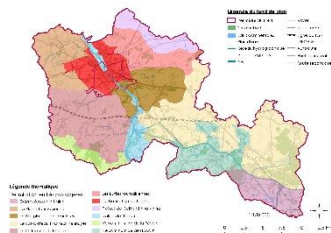
L'analyse contextuelle des paysages constitue l'étape préalable indispensable à l'élaboration de la Charte paysagère. Elle consiste en l'étude et la cartographie des paysages du territoire couvert par le Parc naturel. Elle permet d'en déterminer les enjeux paysagers spécifiques du territoire.



L'analyse contextuelle est une démarche globale qui vise à identifier les éléments qui structurent le paysage et le caractérisent. Cette analyse comprend les éléments physiques (topographie, hydrographie, climat, etc.), les éléments humains (habitat, activités, etc.) et les éléments écologiques (végétation, faune, etc.). Elle permet de déterminer les enjeux paysagers spécifiques du territoire et de les intégrer dans la charte paysagère.



Analyse de la composition et de l'organisation des éléments physiques, humains et écologiques qui structurent le paysage et le caractérisent.



Etude paysagère



Analyse évaluative qui présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et les menaces pour sa sauvegarde

Analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet.



Les enjeux paysagers

PAYSAGES en SCÈNE



Parc naturel PLAINES DE L'ESCAUT

La structure de la charte paysagère-Mode d'emploi

LES ENJEUX PAR THÉMATIQUE

L'enjeu paysager permet de fixer, sur base de divers regards et analyses, la politique de gestion concertée de la préservation ou de l'amélioration de la qualité de l'aménagement d'un territoire. Il est un instrument de sensibilisation et de questionnement des différents acteurs du territoire sur son évolution.

De manière globale, les enjeux sont liés à la perception des éléments constituant le paysage, à leur reconnaissance et à leur valorisation.

La qualité du paysage



Le territoire propose une diversité de paysages et une multiplicité de spécificités patrimoniales (petit patrimoine, patrimoine industriel, patrimoine rural, patrimoine lié à l'eau,...) Cette variété du patrimoine culturel et historique révèle les paysages et leur diversité mais se doit d'être gérée de manière à en tirer le potentiel pour un développement territorial durable et pérenne.

La place du bâti



Le territoire propose une qualité variable du bâti, des silhouettes villageoises et des entrées de villages et de villes. Pour des noyaux d'habitat nombreux et de tailles et de types variés, on recense des gisements de bâti rural traditionnel en sursis par rapport à l'urbanisation importante, proposant une qualité architecturale globale très moyenne. Et le défi des mises aux normes énergétiques des bâtiments est lancé.

L'enrichissement du patrimoine naturel



La pression mise sur le territoire par l'urbanisation et les infrastructures en général tend à freiner la reconquête de la biodiversité sur les différents milieux. Son redéploiement et son développement passeront par une mobilisation de tous les acteurs et la réactivité sur les opportunités qui apparaîtront. De même une attention particulière pour la biodiversité, dans tous les projets d'aménagement, est de mise pour intégrer et renforcer le maillage écologique.

L'influence des infrastructures



La présence très marquée des infrastructures de tous types impacte fortement les paysages du territoire. Cependant, la gestion, plus écologique, des réseaux mise en place aujourd'hui par les gestionnaires et un meilleur suivi des projets industriels doivent améliorer leur perception.

Le potentiel foncier (et le développement territorial)



La qualité des aménagements des ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) et des SAR (Site A Réaménager), à proximité immédiate des noyaux bâtis, en adéquation avec l'espace rural singulier du territoire, est essentielle au développement moderne et durable du territoire. Cette qualité se marquera par l'appropriation des leviers de gouvernance locale.

Le développement des énergies renouvelables

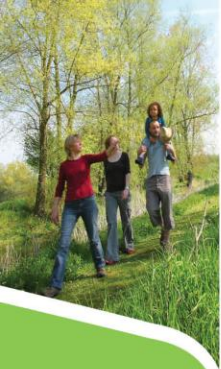


La maîtrise du mitage que peuvent engendrer les infrastructures d'énergie renouvelable doit trouver un équilibre avec leur nécessaire présence et leur impact inévitable. Cet équilibre doit permettre un développement territorial durable.

L'utilisation de la zone agricole



Outre les difficultés engendrées par les types de cultures et les pratiques associées à l'agro-alimentaire, le contexte agricole est mis sous pression par l'utilisation de la zone pour des aménagements n'ayant aucun lien avec l'agriculture. L'évolution de l'occupation du sol agricole sera également fonction de l'adaptation au changement climatique.



La structure de la charte paysagère-Mode d'emploi

Le programme d'actions

Le programme d'actions est l'animation de la charte.

Il est constitué d'une série de mesures (52) liées à diverses thématiques (7)

Plusieurs types d'actions:

- Actions liées aux objectifs du Plan de gestion du Parc naturel
- Actions liées aux PCDR (à moduler en fonction de l'avancement du programme)
- Actions liées aux PST des communes
- Actions proposées par des citoyens

IL s'agit d'une LISTE D'INTENTION

! *Le programme d'actions peut se moduler au fil du temps (10 ans, $\pm$ 2 législatures)*

! *Le programme d'actions se réalisera également en fonction des opportunités, notamment financières.*



Les outils liés à la Charte paysagère et à son application

En matière d'urbanisme en tant que référentiel paysage:

- Les enjeux

	A. La Plaine tournaise	B. L'Urbanisation de Tournai	C. La Vallée de l'Escaut	D. Le Bas-plateau des carrières	E. Les Buttes tournaises	F. Les Plaines de Celles et d'Anvaing	G. Le Plateau de la Pévèle	H. Le Versant humide de la Pévèle	I. Le Bas-plateau limoneux hennuyer	J. Le Versant humide de l'Escaut	K. La Dépression de la Haine	L. Les Paysages intérieurs des canaux
1 LA QUALITE DU PAYSAGE												
2 LA PLACE DU BATI												
3 L'ENRICHISSEMENT DU PATRIMOINE NATUREL												
4 L'INFLUENCE DES INFRASTRUCTURES												
5 LE POTENTIEL FONCIER (et le développement territorial)												
6 LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES												
7 L'UTILISATION DE LA ZONE AGRICOLE												
Evaluation de l'importance de l'enjeu thématique pour l'Entité paysagère												
	Important				Moyen			Secondaire		Ponctuellement		

Qu'est-ce qu'un enjeu ?

C'est ce que l'on peut gagner ou perdre lors d'une action ou d'un aménagement

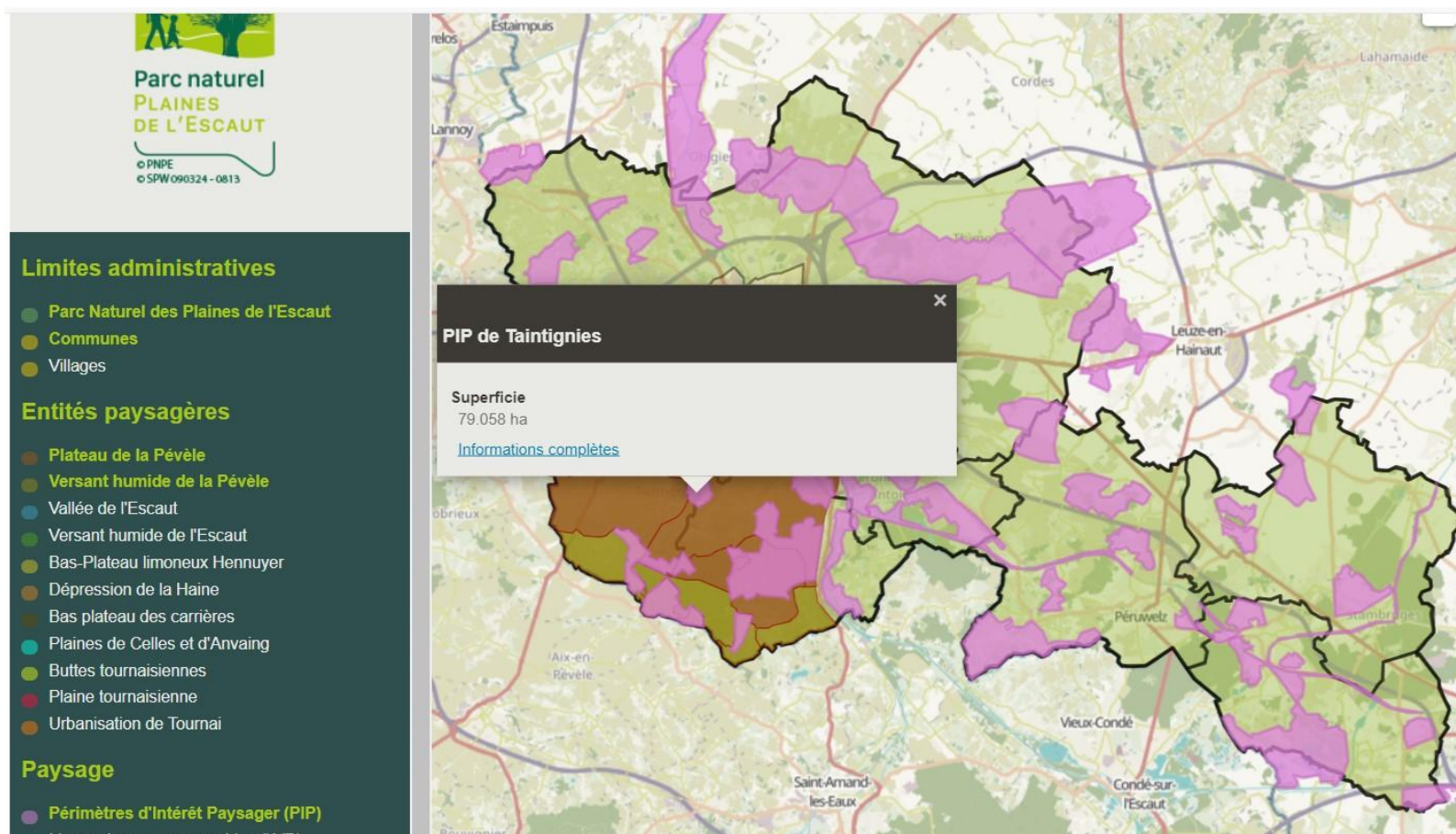
PAYSAGES
en
SCÈNE





Les outils liés à la Charte paysagère et à son application

- La carte numérique





Les outils liés à la Charte paysagère et à son application

- Les recommandations, via les fiches conseils



LES FICHES D'AMENAGEMENT LES MATERIAUX ET LES COULEURS A PRIVILEGIER PAGE 1 SUR 2

1. CONTEXTE

Le bâti traditionnel, qu'il soit patrimonial ou non, est une des composantes essentielles du Parc naturel des Plaines de l'Escaut ; il est notre mémoire collective, l'ancêtre, le témoin de l'Histoire de notre territoire. Il contribue au maintien de sa dimension culturelle. Le paysage se nourrit de ces valeurs et en devient le reflet : une image spécifique et reconnaissable du territoire, empreinte des couleurs et des matériaux qui offrent d'est en ouest sur le territoire.

2. ENJEU PAYSAGER

Que l'on se trouve dans un espace-rue* ou à l'écart d'une plus lointaine silhouette villageoise, ce qui rend plaisante la lecture d'un paysage bâti est sa cohérence et son unité. Une trop grande diversité de matériaux et de couleurs peut rendre cette lecture malaisée et inintéressante.



3. PRINCIPES

La problématique des couleurs et des matériaux touche divers sujets : le parement de couverture, la clôture éventuelle construite (muret, gabions, plaques, ...). Quel que soit le projet souhaité et son ampleur, il est nécessaire de regarder autour de soi et de comprendre si ce projet pourra s'inscrire dans le contexte local. La plupart des projets place lorsque ceux-ci permettent à la rue, au quartier ou au noyau villageois de garder ou qu'ils y participent.

La couleur à privilégier, la plus caractéristique du Parc naturel, est le rouge-brun, à privilégier le site que l'on souhaite aménager.

Les pastiches, les imitations, le faux-vieux ou les effets de mode sont à proscrire car ils homogénéisent l'espace-rue.

4. RECOMMANDATIONS

Pour les habitations :

Parements :

- le rouge-brun, voire pour certaines zones, le rouge-brun foncé (brique, enduit)
- le blanc (peinture ou chaulage, enduit) ; la brique blanche est à proscrire.
- l'ocre-brun (pierre de sable).

De manière générale, le joint gris moyen s'accorde bien à ces teintes. Le bardage bois, non traité, s'allie parfaitement à ces ensembles. De préférence, l'Un éventuel mur de clôture sera réalisé avec le même parement que l'habitation accompagnée (voir fiche-conseils) et les abords et les clôtures des parcelles bâties.



LES FICHES D'AMENAGEMENT LE PHOTOVOLTAÏQUE PAGE 1 SUR 3

1. CONTEXTE

Dans une optique de développement durable, le Parc naturel souscrit au développement des énergies renouvelables, dont le photovoltaïque fait partie intégrante. Celui-ci s'inscrit également dans une logique de valorisation des ressources locales. Cependant, ce développement se doit d'être raisonné, harmonieux et en accord avec les qualités paysagères et environnementales spécifiques du territoire. La préservation du caractère rural du territoire, des typologies paysagères, tant pour les paysages ouverts que pour les paysages intérieurs (espace-rue*), mises en évidence par les travaux du Parc naturel, ainsi que des périmètres d'intérêt paysager constituent des enjeux majeurs du territoire.

2. ENJEU PAYSAGER

L'enjeu paysager se décline par rapport aux préoccupations suivantes :

- Interférence dans la perception des silhouettes villageoises.
- Impact dans les paysages intérieurs (points d'appel, perspective, patrimoine, ...).
- Préservation des caractéristiques architecturales de l'habitat rural traditionnel.
- Préservation de la qualité paysagère des zones de cours et jardins.

3. PRINCIPES

Pour rappel, une bonne isolation du bâtiment est la meilleure garantie pour une diminution drastique des frais d'énergie. Une installation photovoltaïque doit venir en soutien et permettre un retour d'investissement intéressant. Cet aspect étant important, l'installation doit être soigneusement étudiée afin de la rendre performante. Il est essentiel d'envisager l'investissement en fonction des possibilités d'installation sur base des critères objectifs suivants :



- Dimensions de la (des) toiture(s).
- Orientation favorable.
- Homogénéité des panneaux.
- Position du bâtiment dans l'espace-rue*.
- Proximité d'éléments patrimoniaux visibles.
- Adossement des éléments à un élément bâti ou non bâti.
- Espaces d'implantation adéquats, proportion par rapport à la production nécessaire.
- Perte de rendement acceptable en pondérant l'orientation et l'inclinaison en fonction des critères paysagers ou architecturaux.
- Implantation basse d'un champ de capteurs solaires homogène à privilégier, peu visible du domaine public et avec une orientation tenant compte du site.
- Réflexion sur l'aménagement à long terme (extension, suppression, évolution, ...).

PAYSAGES
en
SCÈNE



Parc naturel
PLAINES
DE L'ESCAUT



Des outils de compréhension et d'appropriation complémentaires

S'approprier les paysages du Parc naturel des Plaines de l'Escaut



Paysages
en
Scène

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Pour une participation collective à la qualité de notre cadre de vie

PAYSAGES
en
SCÈNE



PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

LES PAYSAGES

DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT
un scénario pour construire
l'avenir de notre cadre de vie

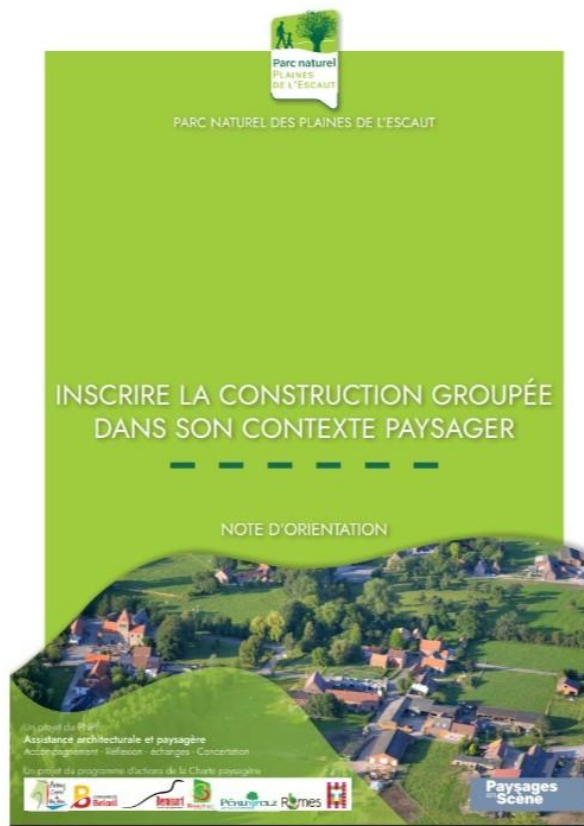
ACTES DE LA CONFÉRENCE
DU 8 MAI 2019



Liés par nature !



Des outils de compréhension et d'appropriation complémentaires



Les hameaux,
témoins de l'identité rurale
du Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Analyses et recommandations



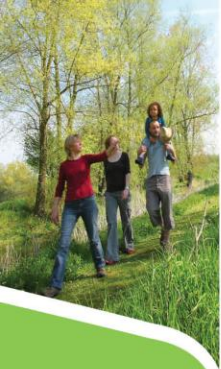
Un projet du PNPE
Assistance architecturale et paysagère
ACCOMPAGNEMENT - REFLEXION - ECHANGES - CONCEPTION

*LIES
pour nature!*



PAYSAGES
en
SCÈNE





Merci pour votre attention